Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 avril 2023.

PRESENTS:

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS:

- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- FORTIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : ROYER Thierry

Délibération n°2023-039

Membres en exercice: 35 – Présents: 28 - Absents: 7 – Pouvoirs: 6

AFFAIRES GENERALES VENTE DE MATERIEL

Il est proposé de mettre en vente sur AGORASTORE (site de vente aux enchères en ligne) du matériel utilisé par le centre technique et arrivé en fin de vie. Ainsi, il est envisagé d'approuver la vente aux enchères des matériels suivants :

- Un tracteur RENAULT Date de 1ère mise en circulation 12 août 1996 Prix de départ 8 000 €,
- Une rotofaucheuse KUHN type TR 181 Prix de départ 4 000 €,
- Un camion DAF 55 Date de 1ère mise en circulation 05 novembre 1997 Prix de départ 6 000 €.

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, la décision de vente des matériels, dont la valeur dépasse les 4 600 €, revient au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré:

Le Conseil municipal:

- APPROUVE la vente du matériel indiqué ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE: Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 2 1 AVR. 2023

Philippe HERCOUET Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu:

De la transmission en Préfecture le 2 4 AVR. 2023

De la publication le 2 4 AVR. 2023

Pour le Maire, Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services Jocelyne RENAULT